

**Certificat d'examen de type**  
**n° F-05-B-1919 du 6 décembre 2005**

**Organisme désigné par**  
**le ministère chargé de l'industrie**  
**par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F100006-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique**  
**trieur-étiqueteur type PR E**  
**(classe X(0,5))**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

**FABRICANT :**

PACK'REALISATIONS, 2 RUE DE LA CAILLARDIERE, ZI ANGERS-BEAUCOUZE, 49000 ANGERS (FRANCE).

**DEMANDEUR :**

Le demandeur est le fabricant.

**CARACTERISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type PR E, ci-après dénommé "instrument", est destiné au contrôle métrologique des préemballages à quantité nominale constante.

Cet instrument peut être intégré dans un instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale dont il constitue alors la fonction de contrôle en fin de remplissage.

Le mode de fonctionnement est discontinu. Les charges sont pesées à l'arrêt.

L'instrument est constitué par :

1/ un dispositif de transport des charges

2/ Une unité de pesage optionnelle destinée à la détermination du poids des emballages vides avant leur remplissage.  
Cette unité comporte les mêmes éléments que ceux décrits au 3/ ci-après.

3/ Une unité de pesage qui peuvent être communs avec ceux de l'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale.

L'unité de pesage comporte :

- un dispositif récepteur de charge de type plateau de bascule pouvant être équipé d'un système de convoyage à rouleaux ou d'un système de barres transversales permettant de désolidariser les emballages du système de convoyage à rouleaux pendant le cycle de dosage.

Ce dispositif récepteur de charge sollicite le dispositif équilibreur et transducteur de charge soit directement, soit par l'intermédiaire d'un 1/2 mécanisme Roberval.

- Un dispositif indicateur numérique ADN PESAGE pouvant être :
  - \* type Bb faisant l'objet du certificat d'essai n° SDM n°I9402 délivré par la sous-direction de la métrologie (organisme n° 0171 notifié par la France) ou
  - \* type MS 300 faisant l'objet du certificat d'essai LNE n°05-03 délivré par le LNE (organisme n°0071)

notifié par la France).

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne, à l'exception de capteurs à sortie numérique ou de capteurs avec bain d'huile.

Les caractéristiques du capteur doivent être compatibles avec celles des autres modules associés et avec celles de l'instrument complet et le coefficient de module  $p_i$  doit être inférieur ou égal à 0,7. Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

3/ Un dispositif imprimeur (option)

4/ Un dispositif de stockage de données (option).

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de réglage statique de la pente protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositifs de mise à zéro :
  - dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
  - dispositif automatique permanent ou intermittent de mise à zéro (peut être inhibé ; le nombre de cycles consécutifs avec mise à zéro et la durée entre ces séquences de cycles sont prédéterminés par l'utilisateur. la durée maximale entre deux mises à zéro consécutives est de 50 minutes avec le module ADN Pesage type MS 300 et de 15 minutes avec le module ADN Pesage type Bb) ;
- dispositifs de tare :
  - dispositif semi-automatique de tare ;
  - dispositif automatique permanent de tare (peut être non actif)
  - dispositif de prédétermination de tare (peut être non actif) ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension
- dispositif permettant de sélectionner la voie de mesure

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- portée maximale : Max  $\geq 1$  kg
- portée minimale : Min doit être telle que les tolérances définies par le paragraphe 2.5.1 de la R51/1996 soient respectées
- nombre d'échelons :  $n \leq 6000$  pour les instruments en version mono-échelle  
En version bi-échelle, la condition [ Max /  $e_1 \leq 6000$  ] doit être satisfaite
- effet maximal de tare : T = - Max
- températures limites d'utilisation : - 10° C, + 40 °C

#### **SCELLEMENT :**

La description des dispositifs de scellement ainsi que l'identification des versions de logiciel figurent dans les certificats d'essai respectifs des modules. Les dispositifs de scellement sont toutefois rappelés dans l'annexe au présent certificat.

#### **CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :**

L'instrument est installé de manière fixe, il ne comporte pas de dispositif indicateur de niveau.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires figurant sur un instrument sont les suivantes :

- nom du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- numéro et date du présent certificat
- indication de la classe d'exactitude (X(0,5) ou X(1))
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

La vérification primitive d'un instrument est effectuée dans les ateliers du demandeur ou au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ Etendue et exactitude de la mise à zéro selon les procédures décrites en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ Stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon les procédures décrites en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 3/ Exactitude de la tare selon les procédures décrites en Annexe A.6.6 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 4/ Excentration selon les procédures décrites en Annexe A.6.7 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ Essai de pesage selon la procédure décrite dans l'Annexe A.4.4, paragraphe A.4.4.1 intitulé "Essai de pesage" de la norme NF EN 45501.

Tous ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement non automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/, 2/ et 3/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies comme prévu au paragraphe 2.5.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML, par le Tableau 1 de la Recommandation R 51 de l'OIML pour la colonne correspondant aux valeurs " $x \leq 1$ ".

**DEPOT DE MODELE :**

La demande est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F100006-D1 et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUE :**

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1<sup>er</sup> ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

- Scellement
- Photographie

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

## Scellement

Avec module MS 300



Ce scellement permet à la fois :

1. le blocage du commutateur d'accès à l'ajustage des caractéristiques métrologiques de l'instrument de pesage.

**Commutateur d'ajustage**

2 la protection de la connexion de la voie n°1 de mesure analogique de pesage (issue de la ou des cellules de pesée).

Photo1 : Scellement constitué d'une pastille de plomb (fil perlé et plomb pincé)

Les 3 autres voies possibles de mesure analogique n°2, n°3 et n°4 sont également scellées à l'aide de pastilles de plomb (fil perlé et plomb pincé).

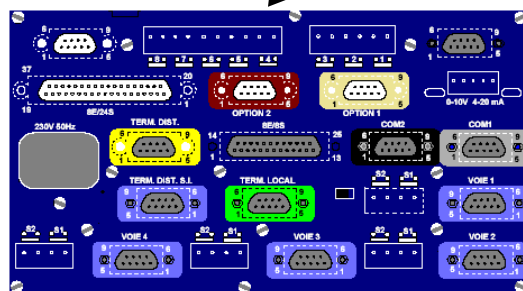
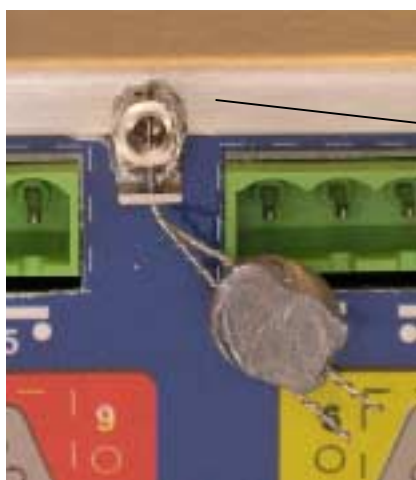


Photo2 : Scellement constitué d'une pastille de plomb (fil perlé et plomb pincé) positionné sur une des vis de la face arrière interdisant l'ouverture du boîtier de l'indicateur MS300.

## Scellement (suite)

Avec module Bb

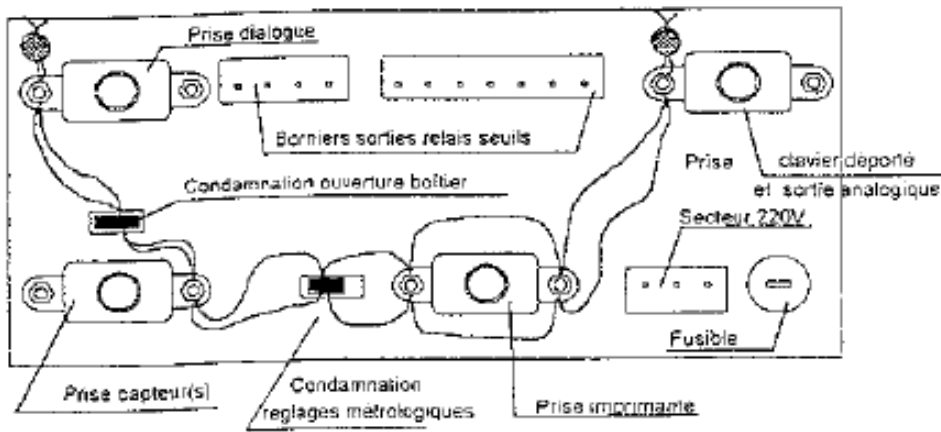


Figure 2 : Face arrière du dispositif indicateur

## Photographie

Exemple d'intégration dans un carrousel de conditionnement



Trieur-étiqueteur.  
Constitue un poste de  
contrôle intégré en aval de la  
doseuse pondérale.

En option, un poste destiné à  
la détermination du poids des  
emballages vides avant leur  
remplissage peut équiper  
l'installation ; il se trouve  
alors vers l'entrée des  
emballages dans le carrousel.

Sens de passage des emballages